

PANNEAU DE PARTICULES TAFIPAN-EVOLO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. Nom de produit et identification du manufacturier

Nom commun : TafiPan EVOLO

Autres moyens d'identification : Panneaux de particule CARB ULEF. Panneau de particules, panneau d'aggloméré, panneau brut.

CAS : S/O

Usages : Meubles, finition et revêtement décoratif.

Fournisseur / Manufacturier :

Tafisa Canada
4660, Villeneuve
Lac-Mégantic
Québec, Canada G6B 2C3
Téléphone : (819) 583-2930

En cas d'urgence :

(819) 583-3014 (poste 333) - Poste de sécurité 24hrs
(819) 583 2930 - Réceptionniste 8h00 à 17h00
Ou communiquez avec votre Centre local d'urgence santé.

Section 2. Identification des dangers

Ne s'applique pas à l'état actuel. Les risques s'appliquent aux poussières et vapeurs lors de la transformation et la coupe.

SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) :



Matière solide comburante, catégorie 3
Corrosion cutané/irritation, catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation, catégorie 2A
Sensibilisation cutané, catégorie 1

Mention d'avertissement : Attention

Phrases de risques

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Phrase de précautions

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P220 : Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P362 : Retirer les vêtements contaminés et nettoyer avant de réutiliser
P370+P378 : En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.
P501 : Éliminer le contenu/récipient dans la récupération.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration %</u>
Bois (fibre ligneuse)	Aucun	60 - 100
Formaldéhyde	50-00-0	< 0.1
Nitrate ammonium	6484-52-2	0.1 - 15

Notes :

1. Le produit contient des traces de MDI dans des concentrations inférieures aux paramètres de contrôle.

Section 4. Premiers soins

Dans l'état actuel, les mesures de premiers soins sont peu probables. Les mesures seront applicables dans le cas d'émanation de poussière ou vapeurs lors de transformation ou de coupe.

Contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante de 20 à 30 minutes en gardant les paupières ouvertes. Prendre soin de ne pas contaminer les régions non affectées. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané : Laver immédiatement la région affectée d'une eau savonneuse et rincer abondamment à l'eau courante. Obtenir des soins médicaux immédiatement si des symptômes d'irritation surgissent.

Inhalation : Si des symptômes d'irritation respiratoire surgissent suite à l'inhalation des poussières, amener la victime à l'air frais. Surveillez les signes vitaux et consulter un médecin. Si la victime ne respire plus, administrer la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Ne pas utiliser la technique de bouche-à-bouche si le visage, la bouche ou les voies respiratoires de la victime sont contaminés par la substance. Administrer le RCR avec un masque de poche munie d'une valve anti-retour ou tout autre équipement médical respiratoire approprié. Contacter les services d'urgence immédiatement.

Ingestion : Dans les cas d'ingestion de grande quantité, NE PAS provoquer le vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note : Pour toute situation où la victime doit consulter un médecin ou si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux d'incident, pour une intervention ou un transport médical, assurez-vous de remettre une copie de la présente fiche signalétique à la victime, si son état de santé le permet, à une personne accompagnatrice ou aux services d'urgences, pour qu'elle soit rapidement disponible pour les urgentologues et/ou les médecins.

Section 5. Procédures en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés :

Moyen d'extinction adapté à l'environnement immédiat du produit tel que l'eau, produits chimiques secs, Dioxyde de carbone (CO₂), sable, etc.

Dangers spécifiques du produit :

Le produit est à base de fibre de bois. Le produit est combustible. Il s'enflammera s'il est impliqué dans un incendie. Les poussières de bois peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Utiliser de l'eau ou du gaz carbonique pour combattre l'incendie. La mousse de classe A peut réduire la possibilité d'inflammation en facilitant la pénétration de l'eau. Port d'un appareil de protection respiratoire utilisant des cartouches homologuées contre le formaldéhyde et les vapeurs organiques.

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Le produit ne représente aucun risque de déversements accidentels.

Précautions personnelles : Sans objet

Précautions environnementales : Sans objet

Procédure de nettoyage : Sans objet

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Manipuler en fonction de la tâche à accomplir avec le produit. Appliquer les procédures d'hygiène professionnelle et personnelle, telle que se laver les mains avant de manger. Interdire de manger, boire ou fumer dans les zones contaminées. Utiliser les procédures de sécurité au travail afin d'éviter les accidents.

Entreposage : Il est recommandé d'entreposer ce produit dans un endroit où l'humidité est raisonnable et où la température correspond à la température ambiante à laquelle le produit sera utilisé.

Section 8. Contrôle de l'exposition personnelle

Paramètres de contrôle :

Poussière de bois / fibre cellulosique :

OSHA PEL : TWA, 15.0 mg/m³ (poussière totale) et 5.0 mg/m³ (respirable)

ACGIH TLV : TWA, 1.0 mg/m³ (certains feuillus)

ACGIH TLV : TWA, 5.0 mg/m³ (résineux)

ACGIH TLV : STEL, 10.0 mg/m³ (résineux)

NIOSH REL : TWA, 1.0 mg/m³

Ontario (2005) : TWA, Bois mou 1.0 mg/m³ (poussière totale) Bois dur 5.0 mg/m³

Colombie-Britannique reg. 296-297 (1997) : 1.0 mg/m³ K1

Québec RQMT (2005) : VEMP 5.0 mg/m³ (poussière totale)

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) :

OSHA PEL : TWA, 0.75 ppm

OSHA PEL : STEL, 2.0 ppm

ACGIH TLV : Plafond à 0.3 ppm

Ontario reg.833 (2005) OEL : 1.0 ppm

Colombie-Britannique reg. 296-297 (1997) : TWA, 0.3 ppm

Québec RQMT (2001) – Valeur Plafond (PEL) : 2.0 ppm C2

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Assurer une ventilation adéquate et une bonne sortie d'air afin de garder les concentrations de contaminants sous les limites d'exposition permises. Il est primordial de considérer la nature et la dangerosité (explosivité) des poussières de bois dans la démarche de sélection des systèmes de contrôle.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Protection des mains : Porter des gants de travail pour éviter les coupures, échardes ou abrasions.

Protection de la peau : Habit de travail standard afin de prévenir les abrasions.

Protection respiratoire : Lors d'opération courante, la protection respiratoire n'est pas nécessaire. En cas d'émanation de poussières, porter un masque anti poussières ou masque à cartouches pour particules fines.

Autres : Une douche oculaire et corporelle d'urgence doit être disponible sur place.

Section 9. Caractéristiques physiques et chimiques

État physique : Solide

Couleur : Couleur variable en fonction des papiers imprimés.

Odeur : Varie selon l'essence de bois et indirectement proportionnelle à l'âge du panneau.

Point congélation : Sans objet

Point d'ébullition : Sans objet

Inflammabilité : Le produit peu intensifier le feu, comburant

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Inférieur, Classe A – matériau combustible, 40 grammes par m³ d'air (Poussière de bois). Classe C - ASTM E84 (Panneaux).

Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Variable, de 200°C à 280°C (392°F à 536°F). La température d'auto-ignition est difficile à déterminer en raison du large éventail de produits et de facteurs impliqués dans leur fabrication.

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Sans objet

Viscosité cinématique : Donnée non disponible

Solubilité: Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Donnée non disponible

Tension vapeur : Donnée non disponible

Densité : Variable selon le bois et le degré d'humidité

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques des particules : Donnée non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : Stable. La température peut accroître le taux d'émission du formaldéhyde provenant de panneaux de particules.

Risque de réactions dangereuses: Produits de décomposition thermique, tels que Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), Ammoniaque (NH₃), Aldéhydes aliphatiques, Acides de colophanes, Terpènes, Hydrocarbures aromatiques polycycliques et Acides organiques.

Conditions à éviter : Températures élevées, humidité élevée, faible échange d'air. Dans le cas de la poussière de bois, éviter les contacts avec les agents oxydants et les huiles qui séchent. Éviter la flamme nue. Les produits peuvent s'enflammer à des

températures dépassant les 200°C. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants, flammes nues et températures élevées. L'humidité excessive et le contact avec l'eau risque de déformer le produit.

Produits de décomposition dangereux : Ne se produira pas.

Section 11. Informations toxicologiques

Dans l'état actuel, les effets toxicologiques sont peu probables. Les effets s'appliquent dans le cas d'émanation de poussière ou vapeurs lors de transformation ou de coupe.

Nom	No CAS	DL₅₀	CL₅₀
Nitrate ammonium	6484-52-2	Rat (Orale) : 2217 mg/kg	Rat : (Inh) 88.8 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Lapin (Cutané) : 270 mg/kg Rat (Inh) : 100 mg/kg	Rat : (Inh) 200 mg/m ³ (4h)

Corrosion/irritation de la peau :

Formaldéhyde : Peu causer des réactions allergiques cutanées ou des sensibilisations de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaires :

Données non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutané :

Données non disponible

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Données non disponible

Cancérogénicité :

Non classé comme cancérigène, cependant les poussières de bois générés lors de la coupe ont été liés à certains cancers nasaux et respiratoires.

Toxicité pour le système reproducteur :

Données non disponible

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Nitrate d'ammonium : Peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Données non disponibles

Danger par aspiration:

Données non disponibles

Information pour les voies d'entrées potentiels :

Inhalation, ingestion, peau et yeux.

Section 12. Informations écologiques

Données sur l'écotoxicité en milieu aquatique :

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Formaldéhyde (50-00-0)	CL ₅₀ ; 24.1 mg/l	Vairon à grosse tête	96 hrs
	CL ₅₀ ; 0.10 mg/l	Crapet arlequin	96 hrs
	CE ₅₀ ; 9.0 mg/l	Photobacterium phosphorium	5 min.
	CE ₅₀ ; 6.81 mg/l	Photobacterium phosphorium	15 min.
	CE ₅₀ ; 20 mg/l	Puce d'eau	96 hrs
Ammonium Nitrate (6484-52-2)	CL ₅₀ ; 74 mg/l	Cyprinus carpio	N/D

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :
Données non disponibles.

Autres effets nocifs :
Formaldéhyde : Nocif pour les organismes aquatiques.

Section 13. Élimination des déchets dangereux

Élimination du produit : Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Ce produit est recyclable.

Section 14. Informations relatives au transport

Classification DOT/ IMDG/IATA étiquetage : Non réglementé

Section 15. Réglementation

CANADA :

SIMDUT (Canada) :



Non contrôlé

ÉTATS-UNIS :

Classification NFPA :



Santé : 0

Inflammabilité : 0

Réactivité : 0

Conditions spéciales :

Légende : 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Réglementation États-Unis :

Exigence de la proposition 65 de la Californie :

Mise en garde : Percer, scier, sabler ou usiner des produits du bois crée de la poussière de bois, une substance reconnue pouvant causer le cancer selon l'état de la Californie. Évitez d'inhaler la poussière de bois ou utilisez un masque antipoussière ou autre mesure de protection personnelle.

Occupational Safety and Health Administration :

Les produits du bois ne sont pas considérés comme des marchandises dangereuses en vertu des critères énoncés dans les normes de communication des risques (Hazard Communication Standard) de l'OSHA 29 CFR 1910.1200. Cependant, les émissions de formaldéhyde et la poussière de bois produites par le sciage, le ponçage, ou l'usinage des panneaux peuvent être dangereuses. Ce produit contient du formaldéhyde.

Department of Housing and Urban Development :

La réglementation 24 CFR 3280 du Ministère de l'habitation et du développement urbain des États-Unis (Department of Housing and Urban Development HUD) définit les normes d'émission et émet une certification effectuée par une tierce partie pour les panneaux de particules et les émissions de formaldéhyde provenant des panneaux MDF.

Analyse des composantes :

Formaldéhyde (50-00-0)

SARA Section 302 (40 CFR 355 Annexe A), Listé

SARA Section 313 (40 CFR 372.65) et CERCLA (40 CFR 302.4), Listé

SARA 302 : 500 lb TPO

CERCLA : 100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ.

Classification REACH (EU) :

ESIS - European chemical Substances Information System : Non réglementé

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances : Non réglementé

Liste des Substances Enregistrées Phase-in :**Enregistrées comme :**

EC No.	CAS RN	Nom de Substance	Full	OSII	TII
Non réglementé					
Full	Indique l'enregistrement sous REACH Article 10 comme dossier plein.				
OSII	Indique l'enregistrement sous REACH Article 17 comme un intermédiaire isolé sur place (OSII).				
TII	Indique l'enregistrement sous REACH Article 18 comme un intermédiaire isolé transporté (TII).				
'Yes'	Indique l'enregistrement de la substance auprès de REACH est complète.				
'In Process'	Indique qu'un dossier sur la substance a été soumis avec succès à ECHA et se fait traiter, N.B. le contrôle de conformité est en cours (et pourrait être infructueux).				

Section 16. Informations supplémentaires**Date de préparation de la fiche : 26 avril 2016****Remplace : 30 janvier 2015****Version : 5****Validé par : Toxyscan inc., 1-866-780-0599****Références :**

- ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2001.
- 29CFR Part1910.1200 OSHA MSDS Requirements.
- 49CFR Table List of Hazardous Materials, UN#, Proper Shipping Names, PG. -Canada
- Gazette Part II, Vol. 122, No. 2 Registration SOR/88-64 31 December, 1987 Hazardous Products Act "Ingredient Disclosure List".
- Loi fédérale sur les produits contrôlés.
- Canadian Transport of Dangerous Goods, Regulations and Schedules, Clear Language version 2002.
- Standard System for the identification of the Hazards of materials for Emergency Response NFP 704, Edition 2012.
- Répertoire toxicologique, CSST.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca/a>.
- Phase-in Substances Registered 7-Dec-2010.
- Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
- Fiches signalétiques des composantes.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Tafisa Canada inc., ni Toxyscan inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.